

## POUVEZ-VOUS ME DONNER UN CONSEIL PAR RAPPORT A UNE EMBAUCHE

Par melina888, le 01/10/2011 à 17:20

bonjour,

besoin d'un conseil svp

je travaille actuellement en intérim j ai 30 ans et pas d'enfant j ai reçu un appel de mon ancien employeur qui souhaite m 'embauché puisque son employé souhaite qui la société. Le directeur me connait puisqu'il m'a fait un contrat d'intérim de 2 mois auparavant pour remplacer la personne qui souhaite quitté la société puisqu'elle était en maladie, donc j ai du quitter l'entreprise au grand regret de celui.

Aujourd'hui,Le patron me fait une promesse d'embauche il me veut absolument en remplacement de son employé mais aujourd'hui hui je viens d'apprendre que je suis enceinte de 1 mois. Je sais pas comment faire, lui dire et risquer de perdre ma place j ai jamais eu de cdi toujours travaillé en intérim ou cdd. Quelles sont les lois à ce sujet merci de m aider et surtout comment faire.

Par P.M., le 02/10/2011 à 10:33

Bonjour,

C'est à vous d'apprécier si vous devez prévenir l'employeur, mais vous n'avez aucune obligation de le faire...